



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 01 décembre 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 07 décembre 2020

Délibération 2020-69

Le sept décembre deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Fatima KRAIM.

Procuration : Norbert COLLIAT donne procuration à Virginie LOPEZ, Sophie BEKKAL donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Alexandra COUTURIER donne procuration à Frédéric CALVO, Pierre HEINRICH donne procuration à Mireille PERINEL, Florian BERNHEIM donne procuration à Anne TOURMEN

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Hervé POTHIER-DENIS

Objet : **ADMINISTRATION – Modification du tableau des postes et effectifs**

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité
- Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou la promotion interne.
- Vu la délibération n° 2008-126 relative aux ratios d'avancement de grade,
- Vu le tableau d'avancements de grade approuvés par la CAP C en date du 28 mai 2020,
- Vu l'avis du CT du 07 décembre 2020,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal
- Considérant la nécessité de mettre en conformité le grade du poste et celui de l'agent

Le rapporteur propose :

A compter du 01 décembre 2020 :

- de supprimer un poste **d'Agent spécialisé des écoles maternelles Ppal de 2^{ème} classe** à temps complet à la direction de l'Education,
- de créer un poste **d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe** à temps complet à la direction de l'Education.

- de supprimer un poste **d'Agent spécialisé des écoles maternelles Ppal de 2^{ème} classe** à temps non complet (31h05) à la direction de l'Education,
- de créer un poste **d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe** à temps non complet (31h05) à la direction de l'Education.

- de supprimer deux postes **d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe** à temps complet à la direction de l'Aménagement,
- de créer deux postes **d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe** à temps complet à la direction de l'Aménagement.

- de supprimer un poste **d'Agent de maîtrise** à temps complet à la direction de l'Aménagement,
- de créer un poste **d'Agent de maîtrise principal** à temps complet à la direction de l'Aménagement.

- de créer un poste **de Gardien-brigadier** à temps complet à la direction Fonctionnelle.

- de supprimer un poste **d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe** à temps non complet à la direction Solidarité / Affaires Générales,

- de créer un poste **d'Adjoint administratif territorial** à temps complet à la direction de Solidarité / Affaires Générales.

*d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, chapitre .12.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,

Sylvain LAVAL

